



L'an deux mille vingt et un le 24 du mois de Juin, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Champenoux, après convocation légale du 18 juin, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis - M. LAURENT Stéphane – M. BECCHETTI Daniel - M. BARTHELEMY Philippe – Mme MOUGEOT Colette – M. VOINSON Philippe- M. FAUCHEUR Dominique – Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. PORTALLEGRI Robert – M. DE LIBERALLI David - Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – M. GUEZET Philippe - Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – M. MATHEY Dominique - M. GAY Gérard – M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès – M. POIREL Patrick - M. FAGOT REVURAT Yannick - Mme LORETTE Delphine - M. MEVELLEC Mickaël – M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard M. FRANCOIS Vincent - M. BRIDARD Franck – M. BERNARD Philippe - M. DIEDLER Franck – M. GUILAUME Geoffrey M. CHANE Alain – Mme JELEN Nelly – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. FECHTIG Alain - M. MATHIEU Denis – M. CERUTTI Alain – M. BAUDOUIN Cédric - Mme HUART Sonia -

Procurations : M. RAKOTONDRAMANITRA à M. BARTHELEMY Philippe – M. MARTIN Christophe à M. VOINSON Philippe M. IEMETTI Jean Marc à M. BRIDARD Franck – M. CAPS Antony à M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. MOUGINET Dominique à M. CHANE Alain -

Excusé(s) : M. JOLY Philippe - Mme FRANCOIS Valérie – Mme ROJAS Magali

Secrétaire de séance : Mme MOUGEOT Colette

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 40

Pouvoirs : 5

Excusés : 3

Votants : 45

Date d'affichage : le 30 juin 2021

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 45

Contre :

Absentions :

CT/PR

06/06/2021

FINANCES

**Adhésion aux Chèques Emploi Service Universel (CESU)
et Chèques Emploi Service Universel électroniques (E-CESU)**

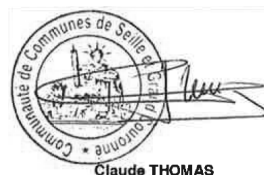
Considérant que les collectivités territoriales sont habilitées à accepter les CESU préfinancés,
Considérant que les anciennes Communautés de communes de Seille et Mauchère et du Grand Couronné avaient autorisé les chèques emplois services universels (CESU) préfinancés, comme mode de paiement des factures éditées pour l'accueil des jeunes enfants en multi-accueil,

Considérant que la fusion des intercommunalités nécessite l'actualisation de l'affiliation au CR-CESU au nom de la nouvelle collectivité,

Considérant que les CESU et E-CESU sont des modes de paiement présentant un intérêt certain pour les administrés qui se voient doter par leurs employeurs ou leurs comités d'entreprises de ces titres,

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Autorise** les CESU et E-CESU préfinancés en qualité de titres de paiement pour l'ensemble des structures de la collectivité qui ont vocation à recevoir ces titres ;
- **Autorise** le Président à actualiser l'affiliation de la collectivité au Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel (CR-CESU) et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette mesure.



Claude THOMAS

CLAUDE THOMAS
2021.06.29 20:15:19 +0200
Ref:20210629_171402_2-1-O
Signature numérique
le Président